



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 34981

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les mesures d'équité réclamées par la Fédération nationale des accidentés du travail dans le contexte de la réforme des retraites. Celle-ci souhaite ainsi que soit retravaillé le dispositif pénibilité dont les conditions sont beaucoup trop restrictives dans le rapport Moreau. De même, concernant le dispositif de retraite anticipée pour les travailleurs handicapés qui reste insuffisant, les conditions prévues repoussent nombre de bénéficiaires. La situation des femmes obligées de cesser leur activité professionnelle pour prendre en charge un enfant handicapé semble également devoir être revue. Enfin, avec la prise en compte des 25 meilleures années et un minimum vieillesse en-dessous du seuil de pauvreté, la FNATH déplore que la retraite s'apparente souvent à un "passport pour la pauvreté" pour les accidentés de la vie qui enchaînent fréquemment des périodes d'arrêt de travail. Aussi, elle lui demande que, dans le cadre de la concertation engagée, toutes ces mesures d'équité puissent être entendues et prises en compte.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34981

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7961